NOUVELLES Lisloises

MAGAZINE D'INFORMATIONS DE LA VILLE DE L'ISLE-JOURDAIN

N°39 janvier > avril 2022

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

Inscription listes électorales

page 4

ENVIRONNEMENT

Bientôt un parcours pédagogique au petit lac

page 8

URBANISME

Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

page 14

Meilleurs vœux
pour l'année 2022

Chères Lisloises, chers Lislois,

Le temps passe, mais nous évoluons malheureusement toujours dans ce contexte de crise sanitaire. Pour la deuxième année consécutive, nous ne pourrons pas nous retrouver pour la traditionnelle cérémonie des vœux.
Au nom de mon équipe municipale, je vous adresse pour 2022, à vous et à tous ceux qui vous sont chers, mes vœux les plus chaleureux de santé, de bonheur et de réussite dans vos projets personnels et professionnels.
J'ai également une pensée particulière pour ces Lisloises et ces Lislois qui nous ont quittés en 2021 et pour leurs familles, mais aussi pour les plus démunis d'entre nous, pour ceux qui souffrent de solitude ou d'isolement et pour ceux qui sont à l'épreuve de la maladie. C'est un moment privilégié pour rappeler que la solidarité et l'entraide doivent rester nos fils conducteurs. Permettez-moi de citer l'écrivaine Françoise DOLTO et d'apprécier la justesse de son propos : « Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide et la solidarité visant un but commun : l'épanouissement de chacun dans le respect des différences ».

Chères Lisloises, chers Lislois, je souhaite de tout cœur que 2022 permette de vaincre cette pandémie et de retrouver enfin une vie semblable à celle d'avant, avec notamment cette convivialité qui favorise tellement le lien social et reste l'une de nos plus belles sources d'énergie.
Dans ce contexte si particulier depuis quasiment deux ans maintenant, j'aimerais saluer le travail et la disponibilité des équipes municipales, mais aussi l'activité des associations sportives, culturelles et caritatives de notre ville, qui n'ont cessé de s'adapter à des contraintes évolutives. En janvier 2019, notre commune comptait plus d'une centaine d'associations et il faut souligner que ce chiffre n'a pas diminué aujourd'hui.

Grâce à vous toutes, grâce à vous tous, L'Isle-Jourdain reste en pleine dynamique sociale, culturelle, sportive, démographique et économique.

En 2021, nous avons ainsi célébré très précisément 24 mariages et recensé 87 naissances. Les commerces et les entreprises de notre territoire restent attractifs et sont le moteur de notre économie (un Lislois sur trois travaille sur notre territoire). La municipalité a impulsé des projets et en a finalisé d'autres comme le terrain synthétique du Hol. La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine a vu la fin de la commercialisation de la zone d'activités du Roulage à Pujaudran et le début de la viabilisation de la nouvelle zone d'activités Pont Peyrin III.

Pour l'année 2022 qui s'ouvre, la municipalité va poursuivre sa politique d'investissement : le début des travaux à la collégiale, le plan de mobilité, les voiries, pour ne citer que les principaux...
Tout cela en continuant la maîtrise de nos charges de fonctionnement et également sans hausse fiscale municipale, tout en poursuivant le désendettement de notre ville.
Vous l'aurez compris, l'année 2022 s'annonce d'ores et déjà comme une année très active pour L'Isle-Jourdain.

Avant de conclure, je voudrais saluer votre compréhension, vos efforts consentis lors des travaux réalisés, votre implication pour le respect et l'application des mesures sanitaires imposées. Votre coopération a été déterminante et elle reste indispensable dans les mois à venir.

Chères Lisloises, chers Lislois, je vous réitère, à toutes et à tous, mes meilleurs vœux pour 2022. Prenez soin de vous et de vos proches, restez solidaires et attentifs aux autres. Continuons d'avancer tous ensemble vers ce printemps qui reviendra.

Vive L'Isle-Jourdain !

Votre Maire,
Francis IDRAC

NOUVELLES LISLOISES
Magazine d'informations de la ville de L'Isle-Jourdain
Place de l'Hôtel de Ville - BP 10044 - 32600 L'Isle-Jourdain

Directeur de publication : Francis IDRAC
Responsable de la publication : Marylin VIDAL
Comité de rédaction : Jacques BIGNEBAT, Delphine COLLIN, Jean-Luc DUPOUX, Francis IDRAC, Claire NICOLAS, Yannick NINARD, Martine ROQUIGNY, Régine SAINTE-LIVRADE, Bernard TANCOGNE, Angèle THULLIEZ, Marylin VIDAL
Conception et réalisation : Service communication

Photos : Élus, associations, service communication, banque image 123RF
Impression : imprimerie BCR, Gimont
Tirage : 4 800 exemplaires sur du papier issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées
Date du dépôt légal : à parution
La reproduction, même partielle, de tout document publié dans ce journal est interdite sans autorisation
Site Internet : www.mairie-islejourdain.fr
Facebook : Ville de L'Isle-Jourdain

PEFC 10-31-3377

Brèves municipales
Inscriptions listes électorales
Départs à la retraite
Marché de plein vent
Réglementation engins motorisés

Culture
Médiathèque & Musée

Environnement
Sentier ornithologique
Végétalisation des écoles
Faire un geste pour le climat
Des fleurs dans ma rue

Terre de vélo
L'Isle-Jourdain Terre de vélo

Urbanisme
Dématérialisation
Mitoyenneté
Coût de l'instruction des actes

Sport
Le Mile de L'Isle
Deux jeunes Lisloises lauréates
Justine LOUBENS

Associations
Printemps des Poètes
Fabrique Corps & Graphique
Au jardin de la forme
La dictée de Claude Augé

Expression politique

Etat civil
Septembre à décembre 2021

Retour en images
Saint Martin
Foire Handisport

Agenda
De janvier à avril 2022

Informez-vous sur
mairie-islejourdain.fr et

Inscriptions
sur les listes électorales

Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielles et législatives de 2022 ? N'oubliez pas de vous inscrire.

➔**Pour l'élection présidentielle**, vous avez **jusqu'au mercredi 2 mars 2022** pour le faire **en ligne** et **jusqu'au vendredi 4 mars** pour faire la démarche **en mairie ou par courrier**.
➔**Pour les élections législatives**, vous avez **jusqu'au mercredi 4 mai 2022** pour le faire en ligne et **jusqu'au vendredi 6 mai** pour faire la démarche **en mairie ou par courrier.**
Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote.

Vous pouvez vous inscrire

• en ligne, grâce au téléservice disponible sur service-public.fr sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;
• en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription ;
• par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription.

Pour les jeunes majeurs

Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition qu'il ait fait les démarches de recensement citoyen à partir de 16 ans.
Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement...), vous pouvez vous inscrire :
• en ligne, grâce au téléservice disponible sur service-public.fr sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;
• en mairie (jusqu'au sixième vendredi précédant le jour du scrutin) sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription ;
• par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription.

Pour les déménagements au sein d'une même commune

Une nouvelle version de la démarche d'inscription va permettre à l'électeur d'indiquer s'il déménage au sein de la même commune. Vous pouvez aussi vous adresser au service élection de votre mairie.

Par précaution, il est possible de vérifier son inscription sur le site du Service Public :
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788

CENTRE DE DÉPISTAGE COVID-19 : TESTS ANTIGÉNIQUES

Des tests antigéniques sont réalisés gratuitement à la salle polyvalente de L'Isle-Jourdain (ouverture de 15h à 18h, sans rendez-vous et ouvert à tous).

Lundi 17 janvier 2022, mercredi 19 janvier 2022, lundi 24 janvier 2022, jeudi 27 janvier 2022, lundi 31 janvier 2022 et vendredi 4 février 2022.

LES ARCHIVES ONT BESOIN DE VOUS

Dans le cadre de la constitution du fond d'archives sur l'histoire de la commune, les archives municipales sont à la recherche d'exemplaires passés des nouvelles locales (de 1977 à nos jours).
Le but de cette collecte est d'obtenir plusieurs exemplaires d'un même bulletin afin de pouvoir les rendre consultables sur place dans la future salle de lecture mais également d'en céder aux archives départementales. Si vous possédez des exemplaires et que vous ne souhaitez pas les garder, le service les récupèrera avec plaisir. Ils peuvent être transmis en version papier ou bien numérisés.

Nous vous remercions par avance de votre contribution.

Valorisation des sapins de Noël

Les fêtes de Noël désormais achevées, la mairie de L'Isle-Jourdain a mis en place huit points de collecte pour les apports volontaires d'arbres de Noël naturels du mercredi 29 décembre au 09 janvier.

Les sapins ainsi collectés par les Services Techniques ont été valorisés en Bois Raméal Fragmenté (BRF) pour pailler les massifs arbustifs de la ville.

Départs à la retraite d'agents communaux

➔ **Eric LERAT** est entré dans la collectivité au service Espaces Verts au 1er janvier 2002.
Il était chargé de l'entretien des terrains de sport : tonte, « engazonnage », taille des haies, arrosage en période estivale et surtout le traçage des terrains (foot et rugby) avant les matchs.
Il a exercé sa passion, le foot, à un bon niveau dans sa jeunesse puis à L'Isle-Jourdain et enfin en tant qu'entraîneur. Eric était apprécié pour sa générosité, sa disponibilité, son professionnalisme et son investissement sans faille aussi bien pour l'entretien des accotements de route que pour les terrains de sport.

➔ **Francis BASTITA** a intégré la collectivité au 1er avril 2006 au service bâtiments. Agent très polyvalent, il a occupé le service de maintenance des écoles et exercé cette fonction pendant 4 années. Francis a été, durant toute son activité, un agent très investi avec le sens du service public et un collègue de travail apprécié de tous.

Nous tenons à remercier chaleureusement ces agents pour leur implication au sein de la commune et leur souhaitons une bonne retraite, méritée !

Marché hebdomadaire de plein vent du samedi matin

Rendez-vous hebdomadaire incontournable de notre territoire, notre marché traditionnel piétonnier va quasiment reprendre courant janvier son agencement initial (avant pandémie).
Les places Gambetta et de l'Hôtel de ville vont se redensifier en matière de stands et retrouver pleinement leur dynamisme.
Soucieuse de proposer un marché de qualité, la municipalité, en concertation avec la commission du marché, accorde une vigilance permanente lors de la validation de nouveaux exposants.

La manifestation étant fermée à la circulation, le public peut, en toute tranquillité, déambuler en centre-ville et découvrir les étals des commerçants ambulants et les différents espaces conviviaux proposés par les commerces locaux (terrasses...).

RÉGLEMENTATION TROTTINETTES ÉLECTRIQUES, MONOROUES, GYROPODES, HOVERBOARDS (ENGIN DE DÉPLACEMENT PERSONNEL MOTORISÉ)

Quelles sont les règles pour circuler ?
Si vous utilisez régulièrement un engin de déplacement personnel (EDP), voici les informations à connaître.

Pour conduire un EDP motorisé, vous devez :
- être âgé d'au moins 12 ans,
- ne pas transporter un autre passager,
- ne pas circuler sur le trottoir,
- ne pas dépasser la vitesse maximale autorisée de 25km/h.

En agglomération
Vous devez circuler sur les pistes et bandes cyclables ou, s'il n'y en a pas, sur la route. De nuit ou lorsque la visibilité n'est pas suffisante, vous devez porter un vêtement ou un équipement rétro réfléchissant.

Le non respect de la règlementation est passible d'une amende allant de 35€ à 1500€.

RÉGLEMENTATION ENGIN DE DÉPLACEMENT PERSONNEL NON MOTORISÉ (TROTTINETTE, ROLLERS...)

L'utilisateur est assimilé à un piéton et doit donc circuler sur les trottoirs.

De plus, il doit :
- respecter les feux tricolores réservés aux piétons,
- emprunter les passages protégés, lorsqu'il en existe à moins de 50 mètres,
- rouler à allure modérée (6 km/h max).

Attention : Pour votre sécurité, le port du casque est conseillé.

L'utilisateur qui roule en dehors des trottoirs (à moins d'y être contraint par son mauvais état) ou des passages protégés risque une contravention de 4€.

Il risque la même sanction en cas de non-respect d'un feu.

En cas de dommage causé à un tiers (blessure d'un piéton, dégâts matériels sur un autre véhicule, etc), l'utilisateur engage sa responsabilité civile : obligation de réparer le préjudice résultant soit de l'inexécution d'un contrat, soit de la violation du devoir général de ne causer aucun dommage à autrui. En général, il est couvert par le contrat d'assurance habitation qui prend en charge la réparation des dommages. Il est recommandé de contacter son assureur pour vérifier que le contrat n'exclut pas la garantie pour les sports à roulettes.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

MÉDIATHÈQUE

Spectacle de Noël

Pour le plus grand plaisir des enfants, la médiathèque a pu organiser le mercredi 1er décembre 2021 son traditionnel spectacle de fin d'année : « **En attendant Noël** » de la compagnie Pierre et Vincent.

Un tour de chant interactif où l'on a rencontré entre autres un yéti, la tendre épouse du Père Noël, un loup enrhumé, un pingouin messager et bien sûr le Père Noël en personne, dans l'atmosphère douce, saisissante et irréelle des « floconfettis » !
Entraînantes, dynamiques, ludiques et pétillantes, les chansons de Pierre et Vincent ont emporté petits et grands dans une fête de sons et de sens. Deux voix qui enchantent et une main complice qui croque leur univers avec humour, décalage et finesse. Un spectacle original, mêlant chanson et dessin en temps réel avec comme ingrédients principaux : fantaisie, tendresse et poésie.

Un rendez-vous très attendu après son annulation en décembre 2020 : les 100 places disponibles ont été réservées en quelques jours seulement !
Un grand merci aux « frères de songs », les Rieumois (31) Pierre et Vincent GUIGUE, et à leur compère Yannick ROBERT qui ont émerveillé, à eux trois, les yeux et les oreilles de notre jeune public.

Extension horaire ouverture

Jusqu'à présent la médiathèque fermait ses portes le vendredi à 18h. Depuis le 1er février 2022, elle accueille désormais le public une heure de plus le vendredi de 18h à 19h. Ce nouvel horaire permettra notamment aux adhérents qui ont des difficultés à venir en semaine de pouvoir y accéder plus facilement.
Rappel des horaires d'ouverture au public :
Mardi, de 13h30 à 18h, mercredi de 09h à 12h et de 13h30 à 18h, vendredi de 13h30 à 19h et samedi de 9h à 12h30.
NB : les mardis et vendredis matin sont réservés à l'accueil des classes de la commune, le jeudi est consacré au travail interne.

Travaux dans l'espace jeunesse

En décembre 2021, l'espace jeunesse a fait peau neuve avec un joli sol stratifié en lieu et place de son ancienne moquette bleue.
Quant aux anciens bacs en plastique, ils ont été remplacés par des bacs en bois clair plus solides et surtout plus écologiques.

De petits changements que n'ont pas manqué de remarquer et d'apprécier les habitués de l'espace jeunesse de la médiathèque.

Musée Européen d'Art Campanaire

En 2021, malgré la pandémie, le couvre-feu, la fermeture pendant plusieurs mois, l'application de mesures sanitaires strictes, les expositions se sont succédé dans l'Espace Pierre Lasserre. Même si certaines n'étaient visibles que sur la page Facebook du musée, nous adressons tous nos remerciements aux artistes pour leur participation dans ces conditions si spéciales ! Les enfants des écoles furent nombreux à participer aux Journées Européennes du Patrimoine, et ont même exposé au cours du mois de décembre de belles cartes postales de Noël.
La programmation des expositions de 2022 prend forme : ainsi en janvier/février vous pourrez admirer l'exposition « 4 regards sur l'Art », en mars le « Carnaval Gascon » exposera au cœur du musée.
L'équipe du musée vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2022 et espère vous revoir très vite.

Bientôt un sentier d'interprétation ornithologique

Notre ville accueille de nombreux oiseaux sédentaires ou migrateurs qui apprécient particulièrement l'écosystème des abords de la Save et des lacs. Ils y trouvent refuge et nourriture. Leur implantation témoigne d'une véritable richesse écologique et d'un espace préservé. Depuis la berge, les oiseaux du petit lac questionnent. Quelles espèces sont représentées ? Comment vivent-elles sur l'île ? On reste un peu sur sa faim de ne pas pouvoir les observer de plus près. On connait également assez peu les espèces présentes sur la commune et leurs modes de vie.

Qu'à cela ne tienne, les passionné(e)s d'ornithologie comme les néophytes vont désormais pouvoir se réjouir. Pour mieux profiter de cette biodiversité à portée de vue, un parcours pédagogique et ludique va être installé au printemps autour du petit lac.

Conçu avec l'aide du groupe ornithologique gersois et du CPIE, ce sentier d'interprétation, jalonné de panneaux thématiques, vous donnera l'occasion de cheminer à la découverte de la faune aviaire locale. Resituant les oiseaux dans leurs milieux par le biais de quatre panneaux thématiques, le parcours proposera également des stations originales et vous donnera des clefs pour mieux comprendre les espèces : cubes ludiques pour comprendre la physiologie de l'avifaune, bornes numériques équipées de QR codes pour écouter et reconnaitre les chants de plusieurs espèces communes.

Les sites d'implantation des panneaux ont été choisis en collaboration avec la société de pêche lisloise.

En fin de flânerie, l'itinéraire vous conduira à un observatoire où vous pourrez profiter d'un site privilégié face à l'île pour approcher, sans déranger, la héronnière du lac. Et pour mieux apprécier au cours des saisons les différentes espèces, des jumelles seront en prêt gratuit à l'Office Intercommunal du Tourisme de la Gascogne Toulousaine.

Le parcours sera gratuit, ouvert à tous et accessible toute l'année.

Ce sentier pédagogique fait partie du programme « Territoire engagé pour la nature » lancé par la municipalité en janvier 2021.

Partez à la rencontre des oiseaux de notre région et laissez -vous guider. Ouvrez grand les yeux et les oreilles, de belles surprises vous attendent.

VÉGÉTALISATION DES ÉCOLES
2e PHASE

En 2022, ce sont les écoles Lucie Aubrac, Jean de La Fontaine et l'ALAE/ALSH du groupe scolaire qui seront végétalisés.

La concertation et le recueil des idées ont été effectués au dernier trimestre 2021 avec les classes, les enseignants et les animateurs. Le CAUE (cabinet d'architectes paysagers) et les services techniques de la ville travaillent maintenant sur le projet pour améliorer le cadre de vie des enfants et répondre aux demandes.

> *La collectivité, à travers le projet de végétalisation des écoles, souhaite oeuvrer pour une meilleure qualité de vie dans les établissements scolaires et une place plus importante du végétal dans la ville.*

Les essences plantées sont des espèces locales choisies pour leur résistance au changement climatique. Le mobilier installé répond à une meilleure appropriation des espaces : coins calmes, possibilité pour les classes de travailler en extérieur...

Le matériel donné à chaque école et au centre de loisirs (arrosoirs, plantoirs) permet aux enfants de rester impliqués dans le projet, la sensibilisation à la nature et la pérennisation des plantations.

JOURNÉE INTERNATIONALE DES FORÊTS

La commune a proposé à deux écoles de planter des arbres et une mini forêt en ville.

Pour la **journée internationale des forêts qui aura lieu le 25 mars 2022**, l'association des propriétaires forestiers du Gers a sollicité la municipalité pour réaliser une opération de sensibilisation avec les scolaires sur le thème de la protection des bois et des forêts.
Pendant une semaine, des élèves de CM de l'école René CASSIN et de CE de l'école Paul BERT vont participer à un programme d'ateliers sur les essences d'arbres, la gestion durable des forêts, les loisirs liés à la forêt, les arbres remarquables, le respect de l'environnement. Ces ateliers seront animés par les élèves en BTS du lycée agricole de Masseube et leurs professeurs.

Bouconne : le bois de Lisle

Plusieurs activités sont prévues selon les écoles : sortie nature en forêt, activités scientifiques et artistiques, création d'un sentier d'interprétation, plantation d'une quarantaine d'arbres. Les plantations seront proches des écoles ce qui permettra aux enfants de pouvoir observer leur évolution sur le long terme.

L'arbre et le paysage

Pour la 3e école élémentaire, Lucie AUBRAC, la municipalité a proposé à une classe de CE une thématique sur le rôle de l'arbre dans le paysage avec l'association « Arbre et paysage 32 ».

FAIRE UN GESTE POUR LE CLIMAT

Rouler en polluant moins et en faisant des économies, c'est possible ?

Oui, grâce l'éco-conduite ou au covoiturage !
Dérèglement climatique : tous les voyants sont au rouge, il faut réduire nos émissions de carbone et chacun d'entre nous peut être acteur. Pensez à utiliser les transports en commun ou le covoiturage quand c'est possible mais surtout le vélo ou la marche à pied pour les trajets les plus courts, c'est bon pour la santé.

Pour le covoiturage, des plateformes ou des applications téléphone existent. Vous connaissez "Blablacar" ? Essayez aussi les applications "Karos ", "Idvroom" ou "Citygo" pour les trajets réguliers domicile-travail.

Eco-conduite

Réduire les consommations d'essence permet de baisser les émissions de gaz à effets de serre et surtout le gaz carbonique produit par nos véhicules.

L'éco-conduite permet de diminuer les consommations de carburant jusqu'à 20%, les risques d'accident jusqu'à 25% et les réparations sur le véhicule. De belles économies en perspective !

QUELQUES RÈGLES À SUIVRE POUR RÉDUIRE SA CONSOMMATION AUTOMOBILE :
(sources sécurité routière/ bison futé/ADEME)

- Adopter une conduite souple en démarrant doucement,
- Monter les régimes rapidement pour rouler sur le rapport le plus élevé correspondant aux limitations de vitesse,
- Rouler 10 Km/h en dessous de la vitesse maximale autorisée sur les 4 voies et les autoroutes,
- Maintenir une vitesse stable en évitant les accélérations et freinages qui induisent une surconsommation,
- Anticiper les freinages et les ralentissements en décélérant,
- Pour ralentir, utilisez le frein moteur à la place de la pédale de frein,
- Vérifier régulièrement la pression des pneus : des pneus sous-gonflés augmentent la consommation,
- Ne pas laisser son véhicule tourner inutilement à l'arrêt,
- Réduire la climatisation très consommatrice (jusqu'à 20% en plus),
- Entretenir son véhicule. Un véhicule mal entretenu peut générer 25% de coûts supplémentaires. Compte tenu du prix des carburants, ce n'est pas négligeable.

Le point sur l'Atlas de la Biodiversité Communale

Après un an d'études de terrain, la plupart des inventaires naturalistes ont été réalisés. Le programme entre maintenant dans la phase de saisie des données sur les sites nationaux, de cartographie des habitats et de rédaction des synthèses.

Comme l'an dernier, un programme d'animations et de sorties nature aura lieu.

A suivre sur la page Facebook environnement de la municipalité « **Naturalisle 32600** »

© Libellule CPIE 32

PROTÉGEONS LES HÉRISSONS

Bientôt le printemps, les hérissons seront de sortie. Avec le soleil et les bourgeons qui arrivent, l'envie de jardiner nous saisit mais attention de ne pas blesser les hérissons qui malheureusement sont les victimes trop nombreuses de nos pratiques.

Quelques gestes simples permettront d'éviter la majorité des accidents : ouvrir l'œil avant de passer la tondeuse ou la débroussailleuse, attendre fin avril avant d'enlever les vieux tas de végétaux et surtout ne pas y mettre le feu (l'écobuage est de toute façon désormais interdit), bannir les granulés anti-limaces qui les intoxiquent, protéger les lieux à risque comme les piscines en laissant un accès pour qu'ils remontent.

Bois de L'Isle

Bail de chasse sur Bouconne

Tourterelle des bois *Streptopelia turtur*

Lors du renouvellement du bail de chasse de la société de chasse lisloise sur le bois de L'Isle, la commune, l'Office National des Forêts (ONF) et la société de chasse se sont entendus pour exclure du bail une espèce en danger : la tourterelle des bois.
D'après les scientifiques, les effectifs de cette espèce auraient chuté de 80 % en Europe.

Pour information, la chasse est autorisée dans le bois de L'Isle le jeudi matin. C'est essentiellement une chasse au gros gibier (sanglier).

DES FLEURS DANS MA RUE

Édition 2022

Faire participer les citoyens à l'amélioration du cadre de vie et permettre un retour de la nature en ville, c'est possible avec l'opération « **Des fleurs dans ma rue** ».

Vous demandez à la municipalité l'ouverture d'une fosse de plantation dans le trottoir ou au pied d'un arbre du domaine public. Si votre projet est accepté, vous pourrez ensuite végétaliser cet espace avec des plantes, des fleurs ou même des légumes. Vous participerez ainsi à l'embellissement de la ville et contribuerez à favoriser la biodiversité.

Tous les renseignements sur le site Internet de la ville, rubrique « Actualités » ou à l'accueil de la mairie.

L'Isle-Jourdain Terre de vélo

L'Isle-Jourdain a accueilli une **jeune ambassadrice vélo** en service civique pour la 4e fois. Sa mission d'animation « à vélo » s'est réalisée au sein de l'Office Intercommunal de Tourisme de la Gascogne Toulousaine en participant à l'activité des Vélos de Pays.
Cette jeune fille a également dessiné un plan des emplacements de parkings à vélo, qui seront aménagés au fur et à mesure du plan de circulation. 50 lieux proches de services et commerces avec 3 catégories : simples arceaux, arceaux abrités, casiers sécurisés comme à la gare.

Le/la prochain(e) Ambassadeur(rice) Vélo sera accueilli à partir d'avril 2022 avec une priorité pour animer la découverte du patrimoine et de la nature. Les candidatures sont ouvertes (24 heures par semaine pour une durée de 6 mois). Le dépôt de candidature s'effectue auprès d'Elisa BERTHET au service des Ressources Humaines de la mairie de L'Isle-Jourdain.

La filière économique Vélo, représentée par la Vélo Vallée, poursuit son développement. Un des projets, présenté à la commission économique de la Gascogne Toulousaine est l'implantation d'un « Velo Factory » sur la zone du Pont Peyrin. Cette usine d'assemblage de vélos commencerait avec des petites séries et viendrait compléter les activités existantes, à l'initiative de Denis BRISCADIEU et avec le soutien de l'Etat dans le cadre de la réindustrialisation des territoires.

La filière Formation s'est renforcée en 2021 avec la multiplication des sessions du Campus Sup de Vélo, qui compte désormais 2 sites au Pont Peyrin. Les stagiaires restent 9 semaines à L'Isle-Jourdain pour le CQP Technicien-vendeur - maintenance Cycle ou 5 semaines pour « Opérateur Cycle » formation née après la réussite du « Coup de Pouce Vélo ». Il y a près de 80 stagiaires en résidence sur la commune chaque mois de l'année (hors été). Tous cherchent un hébergement (chez l'habitant, gîte, chambre d'hôte...) pour éviter de longs trajets matin et soir, car les journées sont intenses en apprentissage !

A vélo

13 itinéraires sur le site de l'Office de Tourisme et sur Outdooractive

Conçus pour la sécurité, facile et à plat ou sportif, pour pédaler avec son vélo, ou louer un VAE Vélo de Pays toute l'année à l'Office de Tourisme.
Outdooractive : référence « L'Isle-Jourdain Terre de vélo ».

DÉMATÉRIALISATION DES AUTORISATIONS d'urbanisme au 1er janvier 2022

Deux obligations réglementaires encadrent le projet de dématérialisation des permis de construire, autour d'une même échéance, le 1er janvier 2022 :

- Toutes les communes, sans exception, ont l'obligation d'être en capacité de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique, selon les modalités qu'elles choisissent (adresse courriel dédiée, formulaire de contact...), conformément à l'article L.112-8 du code des relations entre le public et l'administration et au dispositif de saisine par voie électronique (SVE).
- Les communes de plus de 3 500 habitants, outre la saisine par voie électronique, ont l'obligation d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme, conformément à l'article L.423-3 du Code de l'Urbanisme, issu de la loi ELAN dans son article 62.

Quels sont les bénéfices de la dématérialisation pour les administrés ?

Un gain de temps et la possibilité de déposer son dossier en ligne à tout moment. Une démarche plus économique et plus écologique, pas de photocopies et de courrier à affranchir, davantage de visibilité sur l'état d'avancement de son dossier, à chaque étape de l'instruction.

Quels sont les bénéfices de la dématérialisation pour les communes ?

Une amélioration de la qualité des dossiers transmis. Une meilleure coordination entre les services devant rendre un avis qui bénéficient également de cette simplification grâce aux outils mis en place par l'Etat. La possibilité de permettre aux agents de développer d'autres types d'animations à l'échelle de leur service.

La Mitoyenneté

Sujettes à de nombreuses confusions, les mitoyennetés sont régies par le Code Civil et concernent les clôtures séparatives de propriétés : murs, haies et fossés. Lorsque deux propriétaires voisins décident de construire à frais communs un mur sur la limite séparative de leurs terrains, il est mitoyen. La mise en place de ce mur, mitoyen dès l'origine, résulte d'un accord amiable.

Pour connaître la mitoyenneté, il faut contacter son notaire ou vérifier sur l'acte d'achat du bien si la mitoyenneté d'un mur, d'une haie, d'un fossé, etc, y est indiquée.

Régularisation à postériori d'une construction sans permis

La commune est parfois saisie, dans le cas d'une vente par exemple, d'une demande de permis de construire destinée à régulariser une construction édifiée sans autorisation.

Si les travaux respectent les règles du PLU, le permis de construire peut être délivré.
Dans le cas où les travaux ne respectent pas le PLU communal opposable à la date de la demande de régularisation (et non à la date des travaux), le permis de construire ne peut être délivré.
Dans ce cas-là, seul le Procureur de la République décidera de la suite à donner.

Afin d'éviter ces désagréments, nous vous recommandons de prendre contact avec le service urbanisme pour tout projet de construction.

COÛT DE L'INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME

Depuis le désengagement des services de l'État, les communes doivent faire face au coût de l'instruction des permis de construire et autres documents d'urbanisme confiés aux services instructeurs communautaires. En 2020, le montant facturé par la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine à L'Isle-Jourdain s'élève à 66 000€.

Le coût de l'instruction d'un permis de construire est de 206€ (coefficient 1). Des coefficients pondérés s'appliquent aux autres documents à savoir 144€ pour une déclaration préalable (0.7) et 288€ pour un permis d'aménager (1.4).
Chaque modificatif de permis de construire ou d'aménager est facturé de la même manière. Nous avons constaté jusqu'à 7 modifications pour certains dossiers. Aussi, nous demandons à tous les porteurs de projets, qu'ils soient professionnels ou privés, de présenter un dossier en amont évitant ainsi une ou plusieurs modifications onéreuses.

Horaires d'ouverture du service urbanisme
Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. Vous pouvez également rencontrer l'adjoint à l'urbanisme sur RDV.
Tél. : 05 62 07 32 54
Courriel : service.urbanisme@mairie-islejourdain.fr

LA RT 2012 CHANGE POUR LA RE2020

C'est officiel, la **RE2020 (Réglementation Environnementale 2020)** est entrée en vigueur au 1er janvier 2022 pour les maisons d'habitation. Cette nouvelle norme vient remplacer la **réglementation thermique 2012 (RT2012)** et vise à rendre les constructions neuves plus respectueuses de l'environnement.
Cette nouvelle norme entend diviser par trois la consommation énergétique des nouveaux bâtiments par rapport aux constructions existantes. Parmi les grandes mesures de la RE2020, on peut citer la mise en place du concept BEPOS (Bâtiment à Énergie POSitive).

Toute construction neuve devra désormais répondre à ce standard et produire plus d'énergie qu'elle n'en consomme, grâce à des matériaux favorisant l'accumulation et la diffusion de chaleur (bois, terre crue, etc). Les bâtiments doivent être capables de produire leur propre énergie renouvelable, notamment à l'aide de panneaux solaires.

Plus d'informations sur le site du Ministère de la transition écologique :

https://www.ecologie.gouv.fr

Le Mile de L'Isle

Nouvelle épreuve de course à pied organisée par le « Club de Tracks Athlé ». Cette manifestation sportive s'est déroulée **samedi 20 novembre 2021** autour du grand lac de L'Isle-Jourdain sous un beau soleil automnal et un public nombreux.

Le Président de Tracks Athlé **Didier DELAGNES**

Pour bien commencer l'après-midi, ce sont une cinquantaine d'enfants âgés de 7 ans et plus qui ont réalisé, selon leur catégorie, un demi-tour (800m) ou un tour complet « comme les grands » à partir des benjamins.
Un super moment pour les parents, mais également pour les athlètes adultes qui ont regardé la relève courir avec grand plaisir.
Vint ensuite la course adulte, chaque athlète tentant la qualification pour la finale, qui fut d'un très bon niveau et très spectaculaire.
Notons que le meilleur temps de ce « Mile 2021 » a été réalisé par Adrien LATESTÈRE en 4'49, record à battre !

Coureurs, spectateurs, bénévoles, élus, de l'avis de tous les participants, cette épreuve est belle et mérite de grandir et de perdurer, tout le monde était unanime !

Le Club vous donne d'ores et déjà rendez-vous l'année prochaine, ainsi qu'à la 6e édition des Foulées de L'Isle qui aura lieu le **vendredi 10 juin 2022**.

Joey GASTON avec la Présidente de **La Clochette Lisloise, Dominique JOBELOT**

DEUX JEUNES LISLOISES LAURÉATES

au challenge du jeune bénévole associatif gersois

Le deuxième challenge de la vie associative organisé par les services de la jeunesse et sport a récompensé deux jeunes Lisloises : Maëlys DUPOUY d' « Intégrale Bicycle » et Joey GASTON de « La Clochette Lisloise ».

C'est pour leur engagement émérite en faveur de leur association qu'elles ont été récompensées du 1er prix catégorie « pilotage » pour Maëlys et du 1er prix catégorie « la petite engagée » pour Joey.

Récompenses qui mettent en lumière tout le travail de formation et d'intégration des jeunes dans l'encadrement par nos associations, symbolisé aujourd'hui par « La Clochette Lisloise » et « l'Intégrale Bicycle ».

Toutes nos félicitations à Joey et Maëlys.

Maëlys DUPOUY avec **Robert ALLAMANO** d'**Intégrale Bicycle**

Justine LOUBENS au plus haut niveau national en U15 basket-ball

Au centre : Justine LOUBENS (fille de Bernard LOUBENS, ancien rugbyman et de Laetitia LOUBENS-MOUSSARD, ancienne internationale de basket)

C'est lors du Tournoi des Demoiselles, qui rassemblait quatre sélections U15 de basket-ball au plus haut niveau national : France Est, République tchèque, France Sud et France Nord, que la jeune Lisloise Justine LOUBENS, du Pôle Espoirs d'Occitanie, s'est illustrée alors qu'elle évoluait dans l'équipe de France Nord.
La Lisloise a été élue MVP (Most Valuable Player) meilleure joueuse du tournoi.
Que de chemin parcouru depuis l'école de mini-basket au Basket Club Lislois ! Justine a gravi un à un les échelons : sélection du comité du Gers, U15 Elite à Auch, Pôle Espoirs de Toulouse et U15 Elite du Grand-Ouest Toulousain. Une belle projection d'avenir et une belle histoire du basket gersois qui se jouent sur deux générations.
Félicitations Justine, nous te souhaitons le meilleur.

24e édition du Printemps des Poètes

« Matin de printemps –
Mon ombre aussi
Déborde de vie »
Kobayashi

La 24e édition du Printemps des Poètes aura lieu à L'Isle-Jourdain du 12 au 28 mars 2022. Organisé par le « Collectif Printemps des Poètes Lislois », il aura pour thème cette année l'Éphémère.

Fabrique CORPS & GRAPHIQUE

Cette école de danse est installée rue du 8 mai 1945 depuis 4 ans et vous accueille dans un espace spacieux, dédié à la danse et aux arts chorégraphiques. Dans ce lieu exceptionnel, les curieux comme les plus passionnés peuvent y pratiquer et y apprendre la danse en suivant des cours d'éveil corporel pour les plus jeunes (à partir de 4 ans), de danse Jazz, de danse Classique ainsi que des cours de barre à terre.

Dirigée avec passion par Emilie SAINTLOS, cette école offre aussi à certains artistes l'opportunité d'intégrer la **Formation Jeunes Danseurs** ce qui leur permet d'approfondir leurs connaissances, développer leur sens artistique et acquérir de la technique à un niveau préprofessionnel.

Tous les ans, ces talentueux artistes ont l'occasion de participer à de nombreux événements chorégraphiques et, également à des concours de danse de niveau régional, national voir même international.

Malgré la période actuelle et les restrictions, les interprètes de ce cursus ont brillamment représenté le travail de toute la formation lors d'un concours national à Bordeaux en novembre 2021. Les plus jeunes danseurs ont été sélectionnés au Concours International de danse en Italie à Lucca en décembre 2021. Ils sont revenus avec la coupe d'Or !

Ce rêve éveillé a pu être réalisé grâce à l'immense soutien de nos partenaires dont celui de la mairie.
Face à l'impossibilité d'organiser sereinement un spectacle de fin d'année deux années consécutives, vivre de tels moments de danse était à saisir et renouer avec la scène reste un des principaux objectifs de notre saison artistique 2021/2022.

FABRIQUE Corps & Graphique
http://fabriquecorpsetgraphique.com
fabriquecorpsetgraphique@gmail.com
06 70 56 87 94

AU JARDIN DE LA FORME

Au Jardin de la Forme propose des séances Gym'Câline pour parent- bébé (9 mois - 3ans) le lundi à 10h30 ou le mercredi à 9h15 et pour les assistantes maternelles le mardi à 10h15 ou le jeudi à 10h20. Le confinement a montré l'importance pour la santé des enfants et des grands de renouer avec toutes les activités, et on peut s'inscrire en cours d'année !

L'association est garante des conditions sanitaires : pass sanitaire, masque (jusqu'à prendre place), distances entre les participants, aération... Ces conditions ont permis de reprendre dans les salles après la longue période de pratique « ensemble » mais chacun chez soi devant un écran, car les cours ne se sont jamais interrompus.

En 2022, en plus de 22 séances de gym par semaine, des ateliers sont proposés aux « jeunes de plus de 60 ans » dans le cadre du **Plan National Nutrition Santé** : nutrition, sommeil, sophrologie, mémoire.
Ces ateliers organisés par **M2P prévention** (regroupant MSA et CARSAT) sont gratuits, ouverts aux non adhérents dans la limite des places disponibles.

Au jardin de la forme gym volontaire
Site Internet : https://www.sport-gascognetoulousaine.fr/assos/au-jardin-de-la-forme.html
Facebook : Au Jardin de la Forme Gym Volontaire
Téléphone : 05 62 07 08 40

LA DICTÉE DE CLAUDE AUGÉ

La 19e édition de la Dictée de Claude Augé vient de se dérouler avec un nombre de candidats réduit à 80. Comme les années précédentes, il y a d'abord eu un texte pour les juniors. Il répondait à la question : « **Claude Augé, qui êtes-vous ?** », et faisait écho à l'exposition présentée cet été dans l'Espace Pierre Lasserre du Musée Campanaire. Elle avait pour titre « **Claude Augé, un Lislois aux multiples talents.** » Le texte proposé aux séniors avait lui aussi un rapport direct avec cette exposition mais le récit faisait une large part à l'imaginaire, voire à la fiction. Il se terminait par quelques phrases destinées aux séniors plus, à ceux qui souhaitaient affronter quelques difficultés supplémentaires.
Cette dictée était, au dire des candidats, d'un bon niveau mais les participants ont montré que pour beaucoup, l'orthographe n'avait plus beaucoup de secrets !

Voici le palmarès :
- **CM2 :** 1. Sophie CITRON / 2. Emma COLONGO
- **Collège :** 1. Inès KAROUACH / 2. Félix PALANCADE / 3. Romain PERZYNSKI
- **Lycée :** 1. Emma GARDET / 2. Margot COHEN
- **Séniors :** 1. Annie GUARNÉ / 2. Colette ROSIER / 3. Véronique LOUAS
- **Séniors Plus :** 1. Régine BERNHARD / 2. Fabrice CHARRUT / 3. Annie CIURANA

Nous adressons de vives félicitations à tous les lauréats avec une mention particulière à Régine BERNHARD qui a été la seule à réaliser un sans- faute.

Les Amis de Claude Augé vous adressent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année et vous donnent rendez-vous le 19 novembre 2022 pour les 20 ans de la dictée.

EN ESPÉRANT QUE 2022 VERRA LA FIN DE CETTE CRISE SANITAIRE

Nous tenons à vous présenter nos meilleurs vœux pour la nouvelle année en espérant que 2022 nous permettra de sortir de cette crise sanitaire qui a bouleversé nos vies.

La majorité en place ayant décidé de réduire au strict minimum l'espace d'expression qui nous est réservé sur les Nouvelles Lisloises, venez nous retrouver sur notre page Facebook, notre site internet ou notre compte Instagram. Vous y trouverez notre point de vue et nos propositions sur la révision du Plan Local d'Urbanisme, le plan de déplacement, la gestion des déchets, la fiscalité, la mobilité, l'éducation et la jeunesse, la santé, la culture, l'environnement, le soutien à la vie associative, l'écologie et la place réservée à la démocratie participative...

N'hésitez pas à nous faire part de vos idées, de vos préoccupations, de vos questions, nous les évoquerons en conseil municipal.

Nous sommes là pour porter la voix des Lisloises et des Lislois.

Le groupe « Demain Ensemble » : Éric BIZARD, Dominique BONNET, Géraldine COHEN, Didier COSTE, Vanessa FURLAN, François GOOR, Denis PETRUS.

Site Internet : https://demain-ensemble.wixsite.com/demain-ensemble
Facebook : https://www.facebook.com/Demain.Ensemble.avec.Eric.Bizard/
Instagram : https://www.instagram.com/ericbizard2020/

UN BUDGET DE BON SENS

Le Budget 2022 sera présenté au Conseil Municipal du 3 février prochain.
Ce budget sérieux met en lumière la poursuite d'une gestion rigoureuse menée depuis 8 ans. Il traduit aussi la volonté de conduire une politique volontariste au profit des Lisloises et des Lislois.
Il repose sur des finances saines assurant à la commune des bases solides. Dans un contexte de crise sanitaire, le budget a été élaboré dans l'objectif de préserver les équilibres financiers pour pouvoir répondre présent au rendez-vous de la solidarité et de la relance économique.
Ce budget, transparent, traduit la détermination de l'équipe municipale de tenir ses engagements devant les Lislois, à savoir ne pas augmenter les taux locaux d'imposition (pour la 12e année consécutive), tout en poursuivant un programme d'investissement ambitieux.
Ce budget d'intérêt général permettra d'apporter un soin particulier à l'entretien des voiries communales et à la sécurité de nos routes, au maintien des services publics en préservant la bonne qualité de notre patrimoine, à l'effort quotidien en matière de sécurité et de tranquillité publique et à la prise en compte de la dimension écologique.
Un budget ce sont des dépenses et des recettes. Avec la majorité municipale, ce qui guide nos choix c'est donc : un dynamisme des recettes sans s'appuyer sur le levier fiscal, des dépenses assumées et maîtrisées pour le service des Lisloises et des Lislois. Voilà la recette d'un service public de qualité, durable dans le temps.

Un exemple concret : la restauration scolaire

Depuis plusieurs années la restauration scolaire est confiée à un prestataire privé. Bien que nous en ayons changé, cela ne donne toujours pas suffisamment satisfaction. Après avoir consulté des spécialistes de la restauration scolaire, discuté avec différents élus de toute la France, échangé avec les représentants des parents d'élèves, le budget que nous proposons permettra de produire les repas de nos enfants en régie, avec des produits bio et locaux.
Alors oui, cela fait plus de dépenses de personnel (embauche de personnel compétent et qualifié, formation, volume horaire plus important...), plus d'investissement (aménagement, matériel, véhicule de livraison...), plus de contraintes (marchés publics allotis, agrément sanitaire, sourcing...), mais cela fait surtout plus de qualité dans l'assiette des petits et grands. Et ça, ça n'a pas de prix.

Les élus de « Continuons ensemble »

Cette rubrique « Expression libre » est réservée aux conseillers municipaux de la majorité et de l'opposition pour le débat citoyen et républicain. Le Maire n'est aucunement responsable des propos tenus dans cette rubrique.

Naissances
(parution soumise à autorisation des parents)

Octobre :
Zoë CHARUE
Mathis MAUBOURGUET
Kenza MASSONNEAU DRIDECH
Justine SAINTE-LIVRADE
Olympe PILOQUET NGOMA NGOMA
Noam DIR
Louise GIMENEZ

Novembre :
Léo DUCASSE
Noé ARCHAKOUNI

Décembre :
Noëlie DAVANT

Mariages

Septembre :
Aurélie DARROUS & Pierre RELLIER

Octobre :
Jennifer MARION & Romain PAGANELLI

Novembre :
Nelly HUNT & Pierre DESCHAMPS

Décembre :
Fatima SGHIRI & Brahim LACHHAB

Décès

Octobre :
Raymonde MARTINET
Maurice FERRAND
Gisèle BELHACHE
Julio FIRMIANO
Valérie LASSERRE

Novembre :
Domenico PASA
Jocelyne THIELIN
Gina MANCINELLI veuve DARDENNE
Angelo DE STEFANI

Décembre :
Gabriel FREYDIER
Max ASSALIT
Gérard POUILHES
Alice FAGET veuve THEZ
Francis GOUAZE
Valérie LECERF-PALMOWSKI
Claire SAEZ

20e salon des Muses d'Europe | Du 05 novembre au 05 décembre 2021

Ronde de l'Isard | Mercredi 29 septembre 2021

Illuminations de Noël | décembre 2021

Animations de Noël des commerçants | décembre 2021

Saint-Martin | Samedi 13 & dimanche 14 novembre 2021

Foire au handisport | Mercredi 22 septembre 2021

Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918

8 JANVIER
OBALDIA CABARET
LECTURE ET MUSIQUE
MJC
Gratuit

15 JANVIER
DESPROGES COMPAGNIE 11H11
MJC
Tarif : 12/10€

22 JANVIER

NUIT DE LA LECTURE
- Conférence animée par Jean Garcia sur le handicap visuel « Ce que l'œil ne voit pas » à 16h.
- Animation jeunesse « Histoires sans voir » à 18h.
- Loto littéraire à 20h

DU 22 JANVIER AU 25 FÉVRIER

EXPOSITION 4 REGARDS SUR L'ART
Espace Pierre Lasserre
Artistes : Véronique BLOT, Paméla AMATHIEU, Pierre GALTIER, FK Sculpture.

MARS
SPECTACLE DE MARIONNETTES
« L'ENFANT ET LA NUIT »
MJC
Gratuit
Plus d'informations à venir...

DU 3 MARS AU 30 MARS

CARNAVAL GASCON
Espace Pierre Lasserre

5 MARS - 21H
CONCERT « TOURNEZ VILLAGE »
MJC
Guillaume LOPEZ Quartet
Tarif : 6/8€

12 MARS - 17H

SPECTACLE JEUNE PUBLIC
« FLAMMES ET SLAM »
Par la Klak Cie (dans le cadre du Printemps des Poètes)
Gratuit
Sur inscription
A partir de 6 ans

12 MARS - 21H
RIBELLA
Auradé
Nadine Rossello : guitare, accordéon et voix Didier Dulieux : accordina
Tarif : 06/12€

DU 12 AU 28 MARS

PRINTEMPS DES POÈTES
24e EDITION
Thème : L'éphémère

26 MARS - 21H
ANDALUZ CONCERT
GUILLAUME LOPEZ
MJC
Tarif : 12/10€

Du 2 AU 29 AVRIL
EXPOSITION
Espace Pierre Lasserre
Artistes : Alain VILLANUEVA et Stuki SAN

09 AVRIL
SPECTACLE CIE TROUBADOURS
MJC
Gratuit

20 AVRIL - 20H
CONFÉRENCE/SPECTACLE SUR LA TROMPETTE
MJC
Tarif : 5/6€

Les manifestations et événements auront lieu sous réserve de la mise en place des mesures barrières et de l'évolution de la crise sanitaire

Si vous souhaitez nous communiquer des manifestations pour l'agenda du prochain numéro des Nouvelles Lisloises, vous pouvez contacter le service communication : service.communication@mairie-islejourdain.fr